



La Région Nouvelle-Aquitaine se dote d'un plan « Zéro pollution plastique »

lundi 2 janvier 2023, par [lpe](#)

Les élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis sous la présidence d'Alain Rousset les 15 et 16 décembre 2022 en séance plénière à l'Hôtel de Région à Bordeaux, ont adopté le plan « Zéro Pollution Plastique » qui sera mis en œuvre dès 2023. *« L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan « Zéro Pollution Plastique » doit permettre d'anticiper la sortie du plastique jetable, de développer le recyclage et de prévenir les fuites dans l'environnement »* résume Jérôme Guillem, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine délégué à l'Economie circulaire et aux Déchets.

Avec 396 millions de tonnes (soit 53 kg par habitant et par an) produites annuellement, le plastique est le troisième matériau le plus fabriqué au monde après le béton et l'acier. Or, il génère des pollutions à différentes étapes de son cycle de vie. En France, 4,8 millions de tonnes de matières en plastique sont consommées, et 3,5 millions de tonnes de déchets en plastique sont produits chaque année, dont le quart seulement sont réellement recyclés. **A l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, 305000 tonnes de déchets plastiques sont produites chaque année, dont 105000 tonnes d'emballages ménagers (49 kg par habitant et par an) et 57000 tonnes d'emballages industriels.**

La loi AGECL du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit la fin des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040, avec des jalons intermédiaires en termes de recyclage (100 % en 2025), de réemploi des emballages (+ 10 % d'ici 2027) et de taux de collecte (90 % d'ici 2029).

Les objectifs du plan, qui sera déployé sur cinq ans, de 2023 à 2028, sont :

- zéro plastique à usage unique avec la mise au point de matériaux ou de solutions de substitutions aux plastiques ;
- zéro plastique en enfouissement en développant le recyclage ;
- zéro plastique dans l'environnement afin de prévenir les fuites dans la nature.

Pour élaborer le plan "Zéro Pollution Plastique", un travail de concertation a été mené avec une soixantaine d'acteurs représentatifs des parties prenantes concernées par les enjeux : acteurs des filières chimie-matériaux, emballages, agro-alimentaires, agriculture, pêche, de la santé, éco-organismes, acteurs du recyclage et EPCI, acteurs de la recherche, de l'eau et du littoral, associations. Trois journées d'ateliers ont été organisées avec l'appui de Solténa (le réseau des Solutions pour la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine), afin d'identifier les objectifs et les actions prioritaires à développer ou à initier.

Ce travail de co-construction a abouti à un plan d'actions articulé autour de quatre axes :

- zéro plastique jetable : les matériaux et solutions de substitutions ;
- zéro plastique en enfouissement : développement du recyclage ;
- zéro plastique dans les océans : prévenir les fuites dans l'environnement ;
- axe transversal : communication et sensibilisation pour viser le zéro pollution plastique.

À travers ces quatre axes, huit objectifs seront poursuivis et déclinés en 22 actions concrètes :

- **Axe 1 : Zéro plastique jetable - Les matériaux et solutions de substitutions.**

Objectifs : Substituer l'emballage plastique à usage unique par une autre solution.

Eco-concevoir les produits et emballages plastiques nécessaires.

- **Axe 2 : Développement du recyclage - Zéro plastique en enfouissement.**

Mieux capter le gisement de déchets plastiques en quantité et en qualité.

Augmenter le recyclage des déchets plastiques. Favoriser l'utilisation de plastique recyclé.

- **Axe 3 : Zéro plastique dans l'environnement - Lutter contre les pollutions plastiques.** Réduire la pollution plastique des sols et cours d'eau. Prévenir les fuites de déchets plastiques marins.

- **Axe 4 : Communiquer et sensibiliser pour viser le zéro pollution plastique.** Communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs.